

AMALLIS

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU 26/06/2025

DIRECTION : M. COCLIN, Mme BERCHEM

MEMBRES DU CSE PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Mmes MIRANDA DE MACEDO, RIFFARD, POIRIER, FONTBONNE, GONINET, DEBEURME

Membres suppléants :

Mmes BELOT, PINOT, GUYONNET, GALISSARD

MEMBRES DU CSE ABSENTS :

Membres titulaires : Mmes PAILLARDIN, LESPINASSE, HARS, HOARAU, LAPRUGNE,

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22/05/2025.

Le procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres présents du CSE.

2 - MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La liste des mouvements du personnel concernant le mois de mai nous a été transmise par mail.

Au 1^{er} mai, nous comptabilisons 516 salariés (72 CDD et 444 CDI).

3 - CONTRATS INFÉRIEURS À 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70h a été transmise par mail.

Nous dénombrons 72 contrats de moins de 70h en mai 2025.

4 - DUE PRIME EXCEPTIONNELLE PARTAGE DE LA VALEUR (voir annexe)

Pour valoriser le personnel qui est mobilisé depuis le début de l'année, AMALLIS met en place une prime exceptionnelle.

Montant de la prime :

- 150 € pour la filière Intervention Employé pour tout contrat supérieur ou égal à 104 h
- 100 € pour la filière Intervention Employé pour tout contrat inférieur 104 h
- 100 € pour les filières TAM, les cadres et les filières support.

5 - RAPPORT SOCIAL 2024 (voir annexe)

➤ AAD :

L'activité 2024 est en hausse de 6,08% comparée à 2023.

La répartition des heures réalisées par financeur s'établit ainsi :

- CD / APA / PCH et aide sociale : 347 870 h (85,32%)
- Caisses de retraite : 28 457 h (6,98%)
- Mutuelles / CPAM : 3 319 h (0,81%)
- Payants : 28 080 h (6,89%)

1 4584 589 km ont été parcourus par les salariés de l'AAD (1 543 912 km par le personnel de terrain et 40 677 km par les administratifs).

➤ Résultat financier 2024 de l'AAD :

Le total des produits s'élève à 12 605 522 € (11 308 813 € en 2023, soit une hausse de 11,4 %) constitué principalement des produits d'exploitation pour 12 467 498 €.

Le total des charges s'élève à 12 083 489 € (11 323 967 € en 2023, soit une hausse de 6,7 %) constitué principalement des charges d'exploitation pour 12 054 745 € (11 160 321€ en 2023), soit une augmentation de 8,01 %.

Le résultat comptable « Aide à Domicile (A.A.D.) » présente un excédent de 522 032,25 € (contre un déficit de 15 153,66 € en 2023).

➤ SSIAD :

Le taux d'occupation du service PA est de 75 %

Le taux d'occupation du service PH est de 122 %.

Le taux moyen d'occupation du service ESA est de 77%.

1 129 490 km ont été parcourus par les salariés du SSIAD en 2024 (domicile, réunions, formations).

➤ Résultat financier 2024 du SSIAD :

Le total des produits s'élève à 5 231 415 € (4 442 144 € en 2023), soit une augmentation de 17,76 %, constitué principalement (pour 98%) des dotations globales de soins pour 5 043 488 €

Le total des charges s'élève à 4 699 372 € (contre 4 328 003 € en 2023) soit une augmentation de 8,6 %, constitué principalement (pour 98%) par les charges d'exploitation pour 4 673 754 €

Le résultat comptable 2024 « Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) » présente un excédent de 532 042 € (114 140 € en 2023), soit 10,5 % des dotations globales.

6 - BILAN CSSCT

Présentation du DUERP sur AGEVAL

7- RAPPORT ANNUEL MEDECINE DU TRAVAIL (voir annexe)

Sur l'année 2024, il y a eu 321 visites médicales.

Conclusion	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Apte	10	6	5	5	26
Attestation de suivi	79	61	70	28	238
Apte avec restriction	0	4	0	1	5
Apte avec aménagement de poste	0	1	0		1
Inapte au poste, apte à un autre	0	1	0		1
Inapte à tous les postes	0	4	0	2	6
Inapte en une visite	0	4	0	0	4
Vu ce jour	0	1	0	39	40
Total	89	82	75	75	321

8- BILAN PLAN DE FORMATION (voir annexe)

213 salariés ont suivi au moins 1 formation en 2024 et 200 salariés du Service, soit 51% des salariés formés.

L'âge moyen des salariés ayant suivi une formation est de 43 ans.

15 salariés ont suivi une formation qualifiante dont 5 en contrat d'apprentissage (RS+8ADVF)

9- RETOUR SUR UN DOSSIER DE LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE

Mme S., agent à domicile sur le secteur de JALIGNY, est en CDI depuis le 1er octobre 20219. Un échange entre l'employeur et le médecin du travail a eu lieu le 3 juin 2025 à la suite de l'étude de poste du 13 mai 2025.

Le médecin, lors de la visite du 4 juin, a déclaré la salariée inapte avec les commentaires suivants : « Inapte au poste de travail actuel. Les capacités médicales restantes de la salariée seraient compatibles avec un poste (ou une formation) au sein de l'entreprise (ou du groupe) respectant les restrictions suivantes : éviction de la manutention manuelle de charges supérieures à 5 kg, éviter les postures contraignantes pour les membres supérieurs et le rachis cervical (attitude prolongée la tête en flexion ou extension), soulèvement des bras au-dessus de la ligne horizontale».

Mme S. a été interrogée pour des informations complémentaires (formations, expériences professionnelles, souhaits de reclassement, ...). Différentes entreprises, en proximité de son lieu de résidence ont été sollicitées sur la possibilité de proposer un poste prenant en compte les recommandations du médecin du travail et les souhaits de Mme S

Par ailleurs, il n'y a pas de poste à AMALLIS répondant aux formulations du médecin.

Les déléguées prennent acte de cette situation et de la décision qui va en suivre.

10 - PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 JUIN 2025.

Les fonds propres passent de 2 564 829€ à 3 617 638€ soit une augmentation de 1 052 809€ en lien notamment avec :

- Les résultats 2024 :
 - o Résultat « AAD » : + 522 032
 - o Résultat « SIAD » : + 532 042€
- Les réserves sur résultats antérieurs pour 2 215 639€
- 619 148 € de proposition de « report à nouveau » (en attente de notification des financeurs) :
 - o Aide à domicile pour -181 972 € correspondant :
 - - 166 818 de déficit 2022
 - -15 154 de déficit 2023.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

11 - PRESENTATION DES COMPTES 2024 DU CSE

Solde de départ 2025 du compte actions sociales : 22 914.50€

Solde de départ 2025 du compte de fonctionnement : 70 865.83€

Le CSE souhaite faire un virement de 10% soit 7087€ du compte de fonctionnement vers le compte actions sociales.

12 - L'ASSOCIATION DONNE-T-ELLE DES MEDAILLES DU TRAVAIL ?

Non si des salariées veulent une médaille, c'est à eux d'en faire la demande directement auprès de l'organisme.

13- EST IL POSSIBLE D'AVOIR DES CHEQUES VACANCES OU DES TICKETS RESTAURANT ?

Non, cela n'est pas possible.

14 – POINT SUR LES ASSURANCES AUTOMOBILES

Pour rappel, l'assurance de la structure prend en charge les accidents pendant le temps de travail entre les bénéficiaires. Les accidents entre le domicile du salarié, la 1^{ère} intervention et la dernière intervention / domicile du salarié ne sont pas pris en charge par l'assurance de la structure mais par l'assurance personnelle du salarié.

**15- SUR LA GRILLE D'EVALUATION IL EST NOTE QUE L'ECHELON 3 EST ACCESSIBLE APRES 4 ANS EN ECHELON 2 OU APRES AVOIR SUIVI 105H DE FORMATION PENDANT L'ECHELON 2.
CEPENDANT DANS LES DOCUMENTS FOURNIS AUX RS, IL EST NOTE QUE CES CONDITIONS SONT CUMULATIVES.**

POUVONS-NOUS AVOIR DES PRECISIONS ?

DE PLUS, 105H DE FORMATION EN 4 ANS CORRESPONDENT A 15 JOURS SOIT ENVIRON 4 JOURS PAR AN. MAIS, AU VU DES FORMATIONS PROPOSEES NOUS NE POUVONS PROPOSER CES 105H AUX SALARIES SUR LE TEMPS IMPARTI.

Dans la question, ce sont les critères de l'avenant 43. Cependant, AMALLIS a établi des critères plus exigeants.

Pour passer « Echelon 3 », il faut l'accord de la structure en plus des critères obligatoires.

Dans ce cadre, AMALLIS a établi des critères de sélection supplémentaires :

- 70h de formation + 4 ans échelon 2.

Le prochain CSE aura lieu le 25 septembre 2025.

Le Secrétaire du CSE
POIRIER Cindy

DECISION UNILATERALE DE MISE EN PLACE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE PARTAGE DE LA VALEUR

Conformément aux dispositions des articles L. 331-1 et suivants du Code du travail, AMALLIS décide de mettre en place la Prime de Partage de la Valeur (PPV) au sein de l'entreprise. Cette prime vise à valoriser la contribution des salariés à la performance de l'entreprise.

Pour valoriser le personnel qui est mobilisé depuis le début de l'année, AMALLIS, met en place une prime exceptionnelle de partage de la valeur, selon les dispositions suivantes :

Article 1 – Préambule

AMALLIS, Association déclarée, située 20 Avenue Meunier, 03000 Moulins, souhaite reconnaître le dévouement des salariés définis à l'article 2 de la présente décision.

Elle décide d'attribuer une prime exceptionnelle de partage de la valeur, dans les limites fixées par les textes en vigueur et selon les modalités fixées ci-après.

Cette prime exceptionnelle de partage de la valeur ne peut se substituer à aucun des éléments de rémunération versés par l'employeur ou qui deviennent obligatoires en vertu de dispositions légales, contractuelles ou d'usage.

Elle ne peut pas non plus se substituer à des augmentations de rémunération ni à des primes prévues par un accord salarial, le contrat de travail ou les usages en vigueur dans l'Association.

Article 2 – Salariés bénéficiaires

La prime exceptionnelle de partage de la valeur est attribuée aux salariés remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- * Être lié à l'Association par un contrat de travail (CDI, CDD), à la date de signature de la décision unilatérale de l'employeur instituant la prime ;
- * Avoir perçu, au cours des douze mois précédent la date de signature de la décision unilatérale de l'employeur, une rémunération inférieure à trois fois la valeur annuelle du SMIC.

Article 3 – Montant de la prime

Le montant maximum de la prime exceptionnelle est fixé à 150 €. Il est modulé au regard de la classification et du temps de travail des salariés.

- 150€ pour la filière Intervention Employé pour tout contrat supérieur ou égal à 104h
- 100€ pour la filière Intervention Employé pour tout contrat inférieur à 104h
- 100€ pour les filières TAM, les Cadres et les filières support.

Mode de calcul :

- Le salarié doit être sous contrat du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.
- Tout absence de plus de 3 jours et plus supprime l'attribution de la prime
- Les absences annulant l'octroi de la prime sont : absence non rémunérée ; congé sans solde ; arrêt maladie ; arrêt de travail suite à un accident de travail ou maladie professionnelle ; congé parental.

www.amallis.fr



Article 4 – Versement de la prime

La prime exceptionnelle sera versée au cours du mois de juillet 2025.

Article 5 – Prise d'effet et durée de la décision

La présente décision prend effet le 30 juin 2025.

Le CSE AMALLIS a été consulté de cette décision en date du 26 juin 2025.

Elle est conclue pour une durée déterminée venant à échéance avec le mois de versement de la prime tel que prévu ci-dessus.

L'octroi de cette prime ne pourra être considérée comme une pratique de l'association pour l'avenir. En conséquence cette mesure exceptionnelle n'a pas vocation à être reconduite dans les années futures.

Article 6 – Notification de la décision

La présente décision est notifiée à chaque salarié visé par l'article 2.

Fait à Moulins, le 30 juin. 2025

Pour AMALLIS
Franck BUTIN
Délégué



www.amallis.fr



ACTIVITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

⇒ Service d'Aide à Domicile

↳ Les heures

	2020	2021	2022	2023	2024
Nb heures intervention réalisées	357 185	393 624	381 395	384 347	407 732
% évolution	3,80%	+ 9,74%	- 3,11%	+ 0,78%	+ 6,08%

L'activité 2024 est en hausse de 6,08% comparée à 2023.

Le tableau suivant permet d'évaluer la variation de l'activité sur chacune des antennes.

ANTENNES	COMPARAISON 2024/2023
BROUT-VERNET	-2,59 %
CHEVAGNES	+3,46%
EBREUIL	-6,20%
JALIGNY	+1,86%
LAPALISSE	+19,20%
LE DONJON	+0,72%
LE MAYET DE MONTAGNE	+8,13%
LURCY-LÉVIS	+90,37%
MARCHILLAT EN COMBRALLE	-6,87%
MEAULNE	-0,04%
MONTLUCON	+14,94%
MOULINS	+1,74%
ST MARTINien	+15,58%
ST POURCAIN	+3,68%
VICHY	+23,20%
VILLEFRANCHE	+2,45%

RAPPORT ANNUEL 2024

2024 marque un renouveau en matière de recrutement. Malgré des difficultés persistantes depuis plusieurs années, nous observons une nette amélioration grâce à notre engagement pour la Qualité de Vie au Travail et à la reconnaissance quotidienne de nos équipes. C'est un travail de fond que le management a mis en place avec l'appui indispensable des responsables de secteur.

L'aide du Conseil départemental via la dotation qualité est aussi précieuse pour l'atteinte de ces résultats. Nous savons pouvoir accompagner cette tendance haussière et qualitative si le Conseil départemental nous appuie dans nos démarches innovantes. Dès le début de l'année, une dynamique positive s'est installée, notamment grâce à la mise en place d'une « sous-sectorisation » et au développement d'équipes semi-autonomes, initiatives qui renforcent la fidélisation de nos collaborateurs. En zones urbaines, où la demande ne cesse d'augmenter, notre activité continue de croître, une dynamique que nous portons avec succès depuis le début de l'année 2025

Les bénéficiaires

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombres de bénéficiaires	2 791	2 854	2 939	3 030	3 241
% évolution	+2,05%	+2,20%	+2,97%	+3,09%	+6,96%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
GMP	460	471	480	496	503	493
GMP CD	517	525	540	560	566	543

* Gîtr Moyen Pondéré

Le GIR Moyen Pondéré est en diminution. Toutefois, un écarts important persiste entre le GMP du Conseil départemental et celui de nos autres caisses. Cela implique la nécessité de renforcer nos équipes avec du personnel formé pour assurer les prises en charge à l'échelle du département, d'autant que la demande continue de croître.

La répartition des heures réalisées par financeur s'établit ainsi :

- CD / APA / PCH et aide sociale : 347 870 h (85,82%)
- Caisses de retraite : 28 457 h (6,98%)
- Mutuelles / CPAM : 3 319 h (0,81%)
- Payants : 28 080 h (6,89%)

Les déplacements

1 4584 589 km ont été parcourus par les salariés de l'AAD (1 543 912 km par le personnel de terrain et 40 677 km par les administratifs).

Les ratios kilomètres / heures facturées sont les suivants :

- Lundi au vendredi : 3:02
- Week-end et jours fériés : 14,75
- Moyenne générale : 3,30

Résultat financier 2024 de l'AAD

- Le total des produits s'élève à 12 605 522 € (11 308 813 € en 2023, soit une hausse de 11,4 %) constitué principalement des produits d'exploitation pour 12 467 498 € (11 171 345 € en 2023) dont :
- 10 596 518 € de produits de tarification contre 9 452 241 € en 2023. Cette hausse de 12,1 % est en lien avec l'augmentation du nombre d'heures (407 732) en hausse de 6,08% et des tarifs de +5,65% (passant de 24,55euros/heure à 25,98euros/heure).
 - 1 709 849 € de subvention du Conseil Départemental (y compris l'impact des avenants 43 et 54 sur les salaires).
 - 137 651 € de remboursements de coûts de formations.
- Le total des charges s'élève à 12 083 489 € (11 323 987 € en 2023, soit une hausse de 6,7 %) constitué principalement des charges d'exploitation pour 12 054 745 € (11 160 321 € en 2023), soit une augmentation de 8,01 %, dont :
- 2 566 292 € de charges d'exploitation (+ 25,61 %) principalement constituées des :
 - o Frais de déplacement pour 620 750 € (+ 17,59 %)
 - o Prestations de service pour 188 158 € (+ 3,42 %)
 - o Du personnel intérimaire pour 1 184 483 € (+ 41,7 %)
 - 8 715 744 € de coûts salariaux (+ 3,99 %)
- Le résultat comptable « Aide à Domicile (A.D.) » présente un excédent de 522 032,25 € (contre un déficit de 15 153,66 € en 2023).

⇒ Service de Soins Infirmiers à Domicile

↳ Les places

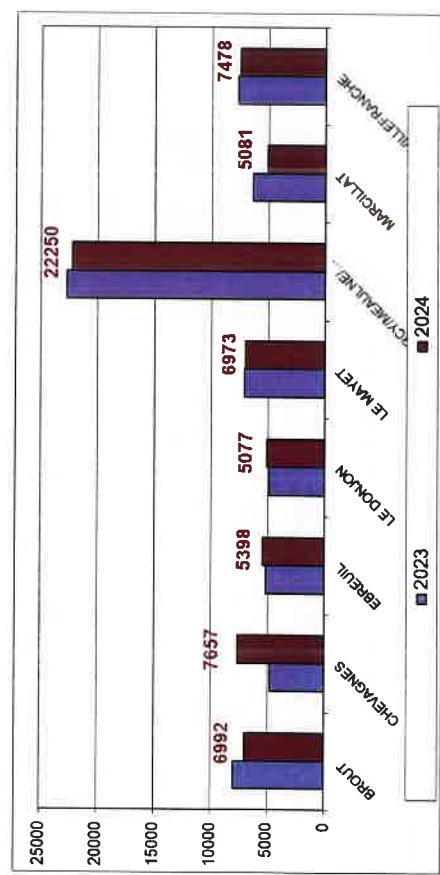
Le SSIAD est autorisé pour :

- * 279 places Personnes Âgées
- * 19 places Personnes Handicapées
- * 20 places Alzheimer

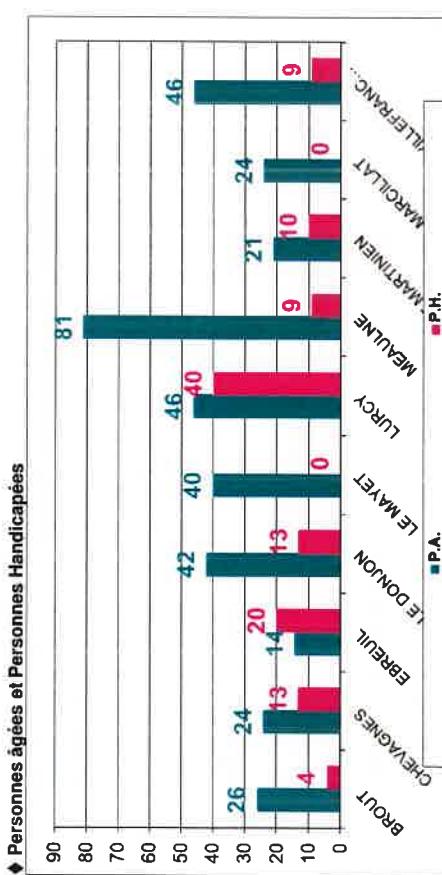
soit, 318 places au total.

4. L'activité

Personnes âgées et Personnes handicapées Nombre de journées réalisées 2024 / 2023 par antenne

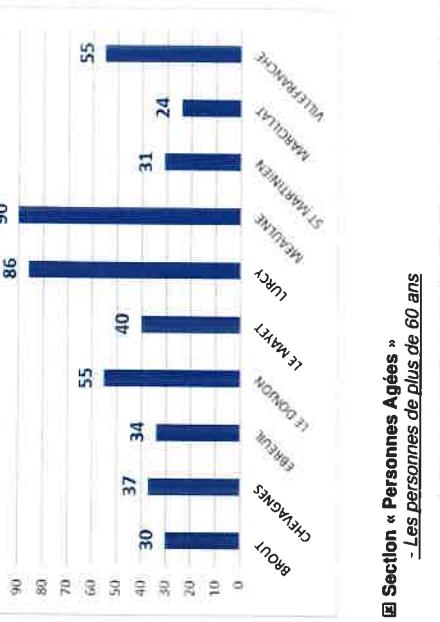


Les bénéficiaires



E.S.A.:

Personnes âgées et Personnes handicapées
Nombre de journées réalisées 2024 / 2023 par antenne



■ Section « Personnes Agées » - Les personnes de plus de 60 ans

	2022	2023	2024
GIR 1	6%	5%	6%
GIR 2	29%	30%	32%
GIR 3	28%	28%	28%
GIR 4	36%	36%	34%
GIR 5	1%	1%	0
GIR 6	0	0	0
GIMP	643	712	651
Nb de patients	352	374	359

- Les personnes de moins de 60 ans

	2022	2023	2024
GIR 1	4%	6%	13%
GIR 2	44%	36%	40%
GIR 3	26%	22%	25%
GIR 4	26%	36%	22%
GIR 5	0	0	
GIR 6	0	0	
GIMP	690	732	720
Nb de patients	27	31	34

- o des coûts de déplacements (trajets de déplacements & coût véhicules de service) pour 456 925 €, en légère hausse.

Le résultat comptable 2024 « Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) » présente un excédent de 532 042 € (114 140 € en 2023) soit 10,5 % des dotations globales.

=> Activité 2024 :

Au titre de l'année 2024, l'activité par section en quelques chiffres, c'est :

=> Section « Personnes Agées » :

- 60 652 journées réalisées pour 364 bénéficiaires
- Le taux d'occupation du service a été de 75 %

=> Section « Personnes Handicapées » :

- 6 256 journées réalisées pour 118 bénéficiaires.
- Le taux d'occupation du service a été de 122 %.

=> Section ESA :

- 129 patients suivis (161 patients en 2023)
- 606 visites conduites par l'ergothérapeute ou la psychomotricienne
- Le taux moyen d'occupation du service a été de 77%.

↳ Déplacements

1 129 490 km ont été parcourus par les salariés du SSIAD en 2024 (domicile, réunions, formations).

Le nombre moyen de kilomètres par salarié et par mois est de 840 km.

↳ Résultat financier 2024 du SSIAD :

Le total des produits s'éleve à 5 231 415 € (4 442 144 € en 2023), soit une augmentation de 17,76 %, constitué principalement (pour 98%) des dotations globales de soins pour 5 043 488 €, dont :

- o la dotation « Soins Infirmiers à Domicile Personnes Âgées » : 4 419 094 € ;
- o la dotation « Soins Infirmiers à Domicile Personnes Handicapées » : 281 601 € ;
- o la dotation « Soins Infirmiers à Domicile Service ESA / Alzheimer » : 342 793 €.

- A relever également des remboursements de coûts de formation pour 62 302 €

Le total des charges s'éleve à 4 699 372 € (contre 4 328 003 € en 2023) soit une augmentation de 8,6 % constitué principalement (pour 98%) par les charges d'exploitation pour 4 673 754 €, notamment :

- o des coûts salariaux pour 2 685 016 € ;
- o des honoraires médicaux pour 933 044 € (en hausse de 37,81% lié en particulier à la modification de la grille tarifaire)

EVOLUTION DE L'EMPLOI, DES QUALIFICATIONS ET DE LA FORMATION

I - LES EFFECTIFS

↳ Répartition des effectifs par sexe et par qualification présents au 31/12/2024

Service	Code Type Emploi	Indice Emploi	Total	Hommes	Femmes
AAD	A1	Agent à domicile	226,(0)	10,00	216,(0)
AAD	B1	Employé(e) à domicile	99,(0)	1,00	98,(0)
AAD	C10	Employée à domicile (C)	7,(0)	7,(0)	
AAD	C1	Auxiliaire de vie sociale	53,(0)	3,00	50,(0)
AAD	C2	Aide médico-psychologique	8,(0)		8,(0)
TOTAL AAD			393,00	14,00	379,00
ADMIN	B3	Employé(e) de bureau	0,00		
ADMIN	C5	Secrétaire	18,(0)		18,00
ADMIN	D3	Assistant technique	1,(0)	1,00	
ADMIN	D5	Responsable de secteur	0,00		
ADMIN	E10	Responsable de secteur	1,(0)	1,00	
ADMIN	E11	Conseiller technique	2,00		2,00
ADMIN	F1	Cadre Administratif	2,00	1,00	1,00
ADMIN	F2	Coord. de service AD	12,(0)		12,(0)
ADMIN	G3	Responsable adj SAD	1,00		1,00
TOTAL ALZH			34,00		34,00
ALZH	E4	Ergothérapeute	2,(0)		2,(0)
ALZH	E4B	Psychomotricienne	1,(0)		1,(0)
TOTAL ALZH			3,00	0,00	3,00
SsiAD	A5	Agent de soins (A)	7,(0)		7,(0)
SsiAD	B5	Agent de soins (B)	6,(0)	1,00	5,(0)
SsiAD	C9	Agent de soins (C)	5,00		5,00
SsiAD	C2	Aide médico-psychologique	0,(0)		
SsiAD	C3	Aide soignante(s)	52,(0)	3,00	49,(0)
SsiAD	F3	Coord. de service de soins	9,(0)		9,00
SsiAD	G2	Responsable de service	1,(0)		1,00
TOTAL SsiAD			80,00	4,00	76,00
Total Général			513,00	20,00	493,00

↳ Personnel administratif et d'encadrement :

↳ Répartition des effectifs CDD / CDI :

		Effectifs par catégories d'emploi présents au 31/12/2024			
Total	AAD	Total	CDI : 513	Total CDI AAD : 387	CDI : 431,00
A1 - Agent à domicile				CDI : 184	Total CDI AAD : 334
B1 - Employé(e) à domicile				CDI : 96	Total CDI AAD : 53
C10 - Employé(e) à domicile				CDI : 6	Total CDI AAD : 42
C1 - Auxiliaire de vie sociale				CDI : 47	Total CDI AAD : 3
C2 - Aide médico-psychologique				CDI : 1	Total CDI AAD : 1
ADMIN		37,00	Total CDI ADMIN : 37,00	Total CDI ADMIN : 35,00	Total CDI ADMIN : 2
B3 - Employé(e) de bureau				CDI : 1	Total CDI AAD : 1
C5 - Secrétaire				CDI : 16,00	Total CDI AAD : 2
D3 - Assistant technique				CDI : 1,00	Total CDI AAD : 1
DS - Responsable de secteur				CDI : 1	Total CDI AAD : 1
E1U - Responsable du secteur (E)				CDI : 1,00	Total CDI AAD : 1
E11 - Conseiller technique				CDI : 2,00	Total CDI AAD : 2
F1 - Cadre administratif				CDI : 2,00	Total CDI AAD : 2
F2 - Coord. de service AD				CDI : 12,00	Total CDI AAD : 12
G3 - Responsable adj SAD				CDI : 1,00	Total CDI AAD : 1
ALZH		3,00	Total CDI ALZH : 3,00	Total CDI ALZH : 2,00	Total CDI ALZH : 1
E4 - Ergothérapeute				CDI : 2,00	Total CDI AAD : 2
E4B - Psychomotricienne				CDI : 1	Total CDI AAD : 1
SsiAD		86,00	Total CDI SsiAD : 86,00	Total CDI SsiAD : 60,00	Total CDI SsiAD : 26
A5 - Agent de soins				CDI : 2,00	Total CDI AAD : 5
B5 - Agent de soins				CDI : 1,00	Total CDI AAD : 5
C9 - Agent de soins				CDI : 3,00	Total CDI AAD : 2
C2 - Aide médico-psychologique				CDI : 3,00	Total CDI AAD : 3
C3 - Aide soignante(s)				CDI : 42,00	Total CDI AAD : 10
F3 - Coordonnateur de service de soins				CDI : 8,00	Total CDI AAD : 1
G3 - Responsable SsiAD				CDI : 1,00	Total CDI AAD : 1

MOTIFS EMBAUCHE DES CDD

↳ Pour remplacement :

- maladie – TPT : 55,4%
- maternité/congé parental : 1,8%
- congés : 41,1%
- formation : 1,8%

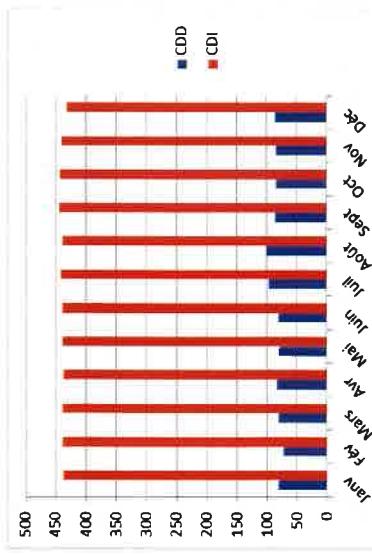
↳ Pour accroissement d'activité ou en attente de recrutement : 31,7%.

↳ Rapport du nombre de CDD / total des effectifs par service au 31/12/2024

CDD / SERVICE	%
CDD AD	13,7
CDD ADM	5,4
CDD SSIAD	30,2

↳ Evolution mensuelle des effectifs (ensemble des présents au 1^{er} du mois + entrées) :

CDI /CDD	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
CDD	80	73	80	83	79	80	97	101	86	84	85	86
CDI	438	439	439	438	439	440	443	440	445	444	441	433



↳ Mouvements du personnel CDI sur l'année 2024 :

- Nombre d'entrées : 74 (59 en 2023)

- Nombre de sorties : 65 (67 en 2023)

- Démissions : 33 (dont 26 AAD, 1 ADM, 6 SSIAD)
- Départs en retraite : 13 (10 AAD, 3 SSIAD)
- Licenciements pour inaptitude : 13 (dont 11 AAD, 2 SSIAD)
- Transfert autre service : 1 (AAD)
- Ruptures conventionnelles : 3 (1 AAD, 1 ADM, 1 SSIAD)
- Décès : 1 (SSIAD)

↳ Salariés mis à disposition :

- Intérim : LASER EMPLOI AUVERGNE : 200 (126 en 2023)

	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	octob	nov	déc
Salariés présents sur le mois en cours	54	62	67	68	77	69	74	72	65	59	62	65
Nb heures	3403	4193	4404	5288	4999	4402	5324	6210	4817	4357	4633	4637
Total	56667											

↳ Répartition des départs par catégorie professionnelle, par sexe, par motif (CDI - CDD) sur l'année 2024

	Femmes		Hommes		
	EMPLOYES	AGENT DE MAÎTRISE	CADRÉS	EMPLOYES	AGENT DE MAÎTRISE
Démission	28		3	2	
Licenciement personnel		13			1
Décès		1			
Retraite	12		1		
Fin d'essai	5				
Rupture convention.	2				1
Autres cas (transfert)		2			
Fin de CDD (dont rupture d'anticipation)	561		2	40	

II - SITUATION COMPARÉE HOMMES / FEMMES

A - EFFECTIF

↳ Répartition de l'effectif par genre au 31/12/2024 :

	Femmes	%/total f	Hommes	%/total H
CDD	78	15,8	4	20,00
CDI	415	84,2	16	79,20
TOTAL	493		20	

↳ Répartition de l'effectif par catégorie professionnelle :

	Femmes	Hommes
EMPLOYES	463	19
AGENTS DE MAÎTRISE	6	
CADRÉS	24	1

↳ Répartition des congés longue durée par catégorie professionnelle

On notera, dans la filière intervention, 33% des hommes relèvent du degré 2 contre 27% des femmes.

↳ Age des hommes et des femmes par catégorie professionnelle :

CATÉGORIES	Femmes	Hommes	Moins de 30 ans			Entre 30 et 39 ans			Entre 40 et 49 ans			Plus de 50 ans		
			F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	H	H
EMPLOYES	463	19	53	3	75	2	109	5	226	9				
AGENTS DE MAITRISE	6		1		4		1							
CADRES	24	1	4		2	1	6		12					

La moyenne d'âge des femmes est de 47 ans et pour les hommes de 45.

↳ Ancienneté des hommes et des femmes par catégorie professionnelle :

EMPLOYES	Ancienneté moyenne / au contrat de travail	
	Femmes	Hommes
EMPLOYES	6,7	3,47
AGENTS DE MAITRISE	7,37	
CADRES	13,28	5,2

CATÉGORIES	Femmes	Hommes	EMPLOYES		AGENT DE MAITRISE		CADRES	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Congé individuel de formation								
Congé parental d'éducation								
Autres								

C – DONNÉES SUR LES EMPBAUCHES

↳ Répartition des embauches par catégorie professionnelle, type de contrat et par sexe sur l'année 2024

EMPLOYES	Nb Femmes		Nb Hommes	
	d'embauches	dont CDD	d'embauches	dont CDD
EMPLOYES	636	567	45	40
AGENT DE MAITRISE		1	1	
CADRES	4	3		

(Nombre de contrats créés)

D – REMUNERATION

↳ Taux horaire moyen

NON CADRES	F	
	F	H
CADRES	13,29	13,1

↳ Répartition des évolutions dans une grille de classification supérieure par catégorie professionnelle et par sexe

CATÉGORIES	Femmes	Hommes	Temps complet			Temps partiel global			Temps partiel inf ou = à 50%			Temps partiel sup à 50%		
			F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	H	H
EMPLOYES	463	19	21	1	442	17	52	2	411	17				
AGENTS DE MAITRISE	6		5		1				1					
CADRES	24	1	18	1	6				6					

EMPLOYES	Nb de promus	
	F	H
AGENT DE MAITRISE	2	
CADRES		

III – REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

↓ Temps partiel (présents au 31/12/2024) :

	SALARIES TEMPS PARTIEL			
	CDD		CDI	
CATÉGORIES	Total	Femmes	Hommes	
A	Agent à domicile	222	37	85
	Agent de soins	7	5	2
B	Employé à domicile	96	3	92
	Agent de soins	4	2	1
C	Employé de bureau	0		
	Agent de soins C	5	2	3
D	Auxiliaire de vie	7	1	6
	Auxiliaire de vie sociale	48	5	41
E	AMP	8	4	4
	Aide soignant	51	8	40
F	Secrétaire	11	1	10
G	Assistant technique	0		
H	Responsable secteur	0		
I	Responsable secteur	0		
J	Ergothérapeute	1		1
K	Psychomotricienne	0		
L	Conseiller technique	0		
M	Cadre administratif	0		
N	Coordonnateur SAD	2		
O	Coordonnateur SIAD	0		
P	Coordonnateur de soins	4		
Q	Coordonnateur de soins	0		
R	Coordonnateur SAD	0		
S	Coordonnateur SIAD	0		
T	Conseiller technique	0		
U	Cadre administratif	0		
V	Coordonnateur de soins	2		
W	Coordonnateur SAD	4		
X	Coordonnateur SIAD	0		
Y	Resp adjointe SAD	0		
Z	Resp SIAD	0		

♦ 90,8% du personnel travaille à temps partiel

♦ Dans la filière intervention : 99% du personnel est à temps partiel

♦ Dans la filière administrative : 57,8 % du personnel est à temps partiel

♦ Dans la filière agent de maîtrise et encadrement : 39% du personnel est à temps partiel

♦ 77% des salariés ont un contrat de travail supérieur à 104 heures mensuelles.

La moyenne mensuelle est de 114 heures (113 heures en 2023)

IV – INDICATEURS DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES RELATIVES À LA NON DISCRIMINATION PAR L'ÂGE ET À L'EMPLOI DES SENIORS SUR L'ANNEE 2024

❖ Répartition des effectifs par âge

	CATÉGORIES	45 à 59 ans		60 à 65 ans		plus de 65 ans	
		A	B	C	D	E	F
EMPLOYES	Agent à domicile	95	3	23	10		
	Agent de soins						
	Employé à domicile	52	3				
	Employé de bureau						
	Employé à domicile- C	5					
	Auxiliaire de vie sociale	31		12			
	AMP	5		1			
	Aide soignant	21		4			
	Secrétaire	9					
	Assistant technique	1					
AGENTS DE MAÎTRISE	Responsable secteur						
	Responsable secteur						
	Ergothérapeute						
	Psychomotricienne						
	Conseiller technique						
CADRES	F	4		2			
	Coordonnateur de soins						
	Cadre admin	1					
	Coordonnateur SAD	7					
	Coordonnateur SIAD	1					

310 salariés de la structure sont concernés par le Plan Séniors, soit 60,5% du personnel (identique à 2023).

❖ Nombre des salariés concernés par les mesures liées à l'emploi des séniors, ayant suivi une formation en 2024

	CATÉGORIES	45 à 59 ans		plus de 60 ans	
		A	B	C	D
EMPLOYES	A			91	10
	B				
	C				
	D				
AGENTS DE MAÎTRISE	E				
	F				
CADRES	F/G			7	0

42,06 % des agents ont entre 45 et 59 ans ont suivi une formation.
13,89 % des agents ont plus de 60 ans ont suivi une formation.

V FORMATION

❖ Répartition des heures d'action de formation continue par catégorie et par sexe (hors CPF-CIF) :

CATÉGORIES	Femmes		Hommes		Nb moyen d'heures par salarié	Nb moyen d'heures par salarié
	Nombre	Nb moyen d'heures par salarié	Nombre	Nb moyen d'heures par salarié		
EMPLOYES	187	13.5	5	12		
AGENT DE MAITRISE	2	16.6				
CADRES	14	12.9				

❖ Répartition des actions de formation par type d'action en heures :

CATÉGORIES	plus de 65 ans						60 à 65 ans						50 à 59 ans						45 à 49 ans					
	Lic	Dém	Lic	Ret	Dém	Lic	Ret	Dém	Lic	Ret	Dém	Lic	Ret	Dém	Lic	Ret	Dém	Lic	Ret	Dém	Lic	Ret	Dém	Lic
A																								
Agent à domicile	1	1	4	3	1	1	6	1	1	6	1	1	6	1	1	6	1	1	6	1	1	6	1	1
Agent(e) de soins																								
Employée(e) à domicile																								
B																								
Agent(e) de soins																								
Employée(e) de bureau																								
Assistant(e) de vie sociale																								
C																								
Agent(e) administratif(e)																								
Secrétaire																								
D																								
Assistant(e) technique																								
Responsable secteur																								
Responsable sécurité																								
E																								
Enseignante																								
F																								
G																								
AGENTS DE MAITRISE																								
Cadres																								
F/G																								
Coordonnateur de sens	1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1	

❖ Motifs et nombre de départs par tranche d'âge

EMPLOYES	45 à 49 ans		50 à 59 ans		60 à 65 ans		plus de 65 ans	
	Lic	Dém	Lic	Dém	Lic	Dém	Lic	Dém
Agent(e) à domicile	1	1	4	3	1	1	6	1
Agent(e) de soins	1	1	2	1	1	1	6	1
Employée(e) à domicile	1	1	2	1	1	1	6	1
Employée(e) de bureau								
Assistant(e) de vie sociale								
AMP	1	1	1	1	1	1	2	1
Aide au ménage								
Secrétaire								
Assistant(e) technique								
D								
Responsable secteur								
Responsable sécurité								
E								
Enseignante								
F								
G								
AGENTS DE MAITRISE								
Cadres								
F/G								
Coordonnateur de sens	1		1		1		1	

VI BILAN RAPPORT-MÉDECIN DU TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2023

➤ Examens médicaux effectués :

- Examens périodiques : 75
- Examens d'embauche : 92
- Examens de pré-reprise : 37
- Examens de reprise : 82
- Examens occasionnels : 35

Soit un total de 321 examens.

➤ Actions en milieu du travail :

- études de poste et des conditions de travail : 8
- divers (conseil, étude ergonomique, ...) : 2
- Soit un total de 10 actions.



RAPPORT ANNUEL

DU MEDECIN DU TRAVAIL

Entreprise :	AMALLIS
Année :	2024

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE INTERENTREPRISE

Nom	Adresse	Téléphone
SSTI 03 Allier Prévention Santé Entreprises	23, rue des Châtelains BP 635 03006 MOULINS CEDEX	04.70.46.84.20
SSTI 03 Allier Prévention Santé Entreprises	65, boulevard Denière 03200 VICHY	04.70.31.35.35
SSTI 03 Allier Prévention Santé Entreprises	125, route de Paris CS 40031 03410 SAINT VICTOR	04.70.02.25.90

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEDECINS DU TRAVAIL

2.1 NOM PRENOM

Dr DUMONTIER-RUYER Pascale : SSTI03 à Moulins

Dr GAUTHIER Gérard : centre annexe de Lurcy-Lévis (secteur Moulins)

Dr PERROT Lionel : centre annexe de Dompierre / Besbre (secteur Moulins)

Dr PERROT Lionel : centre annexe de Molinet (secteur Moulins)

Dr DIABATE Mohamed : centre annexe de Lapalisse (secteur Vichy)

Dr KAROUI Ilhem : centre annexe de Gannat (secteur Vichy)

Dr SEBIANE Sid Ahmed : centre annexe de St Pourçain sur Sioule (secteur Vichy)

Dr BAUCULAT Marie-Christine : centre annexe du Mayet de Montagne (secteur Vichy)

Dr AMRI Khaoula : SSTI03 Saint-Victor (secteur de Montluçon)

Dr BOULAABA Sana : centre annexe de Cerilly (secteur Montluçon)

Dr CHOMICICKI Aleksander : centre annexe de Commentry (secteur Montluçon)

2.2 EFFECTIF

2.2.1 Effectif attribué au 1er janvier de l'année 2024	Effectif
Effectif attribué au 1 ^{er} janvier de l'année 2024	480
2.2.2 Répartition de l'effectif	Effectif
Salariés classés en SI (Suivi Individuel Simple)	364
Salariés classés en SIR (Suivi Individuel Renforcé)	28
Salarié classés en SIA (Suivi Individuel Adapté)	88
Total	480

2.3 PERSONNEL ASSISTANT LE MÉDECIN DU TRAVAIL

2.3.1 Secrétaires médicales

2.3.2 Infirmières de santé au travail

2.3.3 Personnel technique :

IPRP
techniciens
assistantes techniques

2.4 EQUIPEMENT

2.4.1 Pour l'activité clinique (dans le service) :

- visiotest
- audiomètre
- spiromètre
- loupe visionneuse
- lecteur de glycémie
- électrocardiogramme

2.4.2 Pour l'activité de tiers temps :

- appareil DRAGER
- sonomètre
- dosimètre
- luxmètre
- photomètre
- PID
- pompe de prélèvement
- anénomètre
- fumigène
- caméscope
- appareil photo numérique

2.4.3 Pour les études et recherches le cas échéant :

- Internet
- Bibliothèque du Service
- Bibliothèque Universitaire

3. EXAMENS MEDICAUX EFFECTUÉS

	Total
3.1 EXAMENS MEDICAUX PÉRIODIQUES	75
Examen médical d'aptitude périodique	5
VIP médicales périodiques	18
VIP infirmiers périodiques	50
Visite intermédiaire SIR Infirmier	2
3.2 EXAMENS MÉDICAUX NON PÉRIODIQUE	246
Examen médical d'aptitude à l'embauche	10
VIP médicales initiales	12
VIP infirmiers initiales	67
Visites de mi-carrière	2
Visites post professionnelle	1
Visites de pré-reprise	37
Visites de reprise	82
Visites occasionnelles <ul style="list-style-type: none"> • Demandées par l'entreprise • Demandées par le médecin du travail • Demandées par l'infirmier • Demandées par le salarié 	8 17 5 5
3.3 TOTAL DES EXAMENS	321

4. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Nature de l'examen	Total
Examen de la vision binoculaire : MONNOYER+ PARINAUD	138
Visiotest/Ergovision	2
Audiométrie	3
Bandelettes urinaires (hématurie, glycosurie, proteinurie)	16
Glycémie capillaire	2
Sérologie Hépatite B	34
TOTAUX	195

CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

4.1 CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

Conclusion	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Apte	10	6	5	5	26
Attestation de suivi	79	61	70	28	238
Apte avec restriction	0	4	0	1	5
Apte avec aménagement de poste	0	1	0		1
Inapte au poste, apte à un autre	0	1	0		1
Inapte à tous les postes	0	4	0	2	6
Inapte en une visite	0	4	0	0	4
Vu ce jour	0	1	0	39	40
Total	89	82	75	75	321

4.2 CONCLUSIONS MÉDICALES

Orientations :

Type d'orientation	Nombre
Ophthalmologie	1
Orthopédie	1
Cardiologie	1
Neurologie	4
Psychiatrie	1
Centre de vaccination	3
Médecin Traitant	31
Psychologue du travail	2
Service social CARSAT	2
CAP EMPLOI INSERTION	3
CAP EMPLOI MAINTIEN	3
POLE PDP SSTI03	14
MDPH	1
Total	67

5. ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

Motif de l'action	
Etude de poste et des conditions de travail	8
Etude de poste (hors EPCT)	1
Suivi d'une AMT	1
Total	10

6. OBSERVATIONS GENERALES

Moulins, le 29 Avril 2025.

Dr DUMONTIER-RUYER Pascale



BILAN DU PLAN DE FORMATION 2024

213 salariés ont suivi au moins 1 formation en 2024 et 200 salariés du Service d'aide à domicile ont bénéficié du dispositif tutorat et immersion nouveaux salariés.

BILAN DU NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES ET DU NOMBRE D'HEURES DE FORMATION REALISEES AU 31/12/2024

(hors CPF-immersion-apprentissage) :208

	Nb de personnes formées	Nb d'heures réalisées
Service d'Aide à Domicile		
- Aides à domicile	152	3058.54
- Responsables de sect.	4	227
- Agents Administratifs	6	175
- Total	162	3460.54
Service de Soins Infirmiers à Domicile		
- Aides-Soignants	32	1184
- Ergothérapeute/Psycho	1	31.5
- Infirmières coordinatrices	8	206.5
- Total	41	1593.5
Service Administratif (siège)		
Total	5	178.5

↳ Répartition Hommes/femmes :

	Hommes	Femmes
Employés	5	187
Agents de Maîtrise		2
Cadres	0	14

↳ Répartition par âge :

Age	Nb salariés
Entre 45 et 50 ans	36
Entre 50 ans et 55 ans	42
Plus de 55 ans	29

Soit 51% des salariés formés.

L'âge moyen des salariés ayant suivi une formation est de 43 ans.

➤ **COMPARATIF 2021/2022/2023**
(hors CPF apprentissage) avec immersion

	2022	2023	2024
SERVICE AAD			
Nombre de personnes formées	259	281	318
Nombre d'heures de formation	2418	4331	5802
SERVICE SIAD			
Nombre de personnes formées	36	34	41
Nombre d'heures de formation	1550	882	1593.5
SERVICE ADMINISTRATIF			
Nombre de personnes formées	9	2	5
Nombre d'heures de formation	191	45	178.5

A noter : 15 salariés ont suivi une formation qualifiante dont 5 en contrat d'apprentissage (RS+8ADVF)

BILAN QUALITATIF

- ✖ Les retours des salariés sont très satisfaisants.
- ✖ L'immersion, le tutorat et les formations en distantiel sont très appréciés par les nouveaux salariés

BILAN FINANCIER

Le financement du plan de formation s'organise à partir de plusieurs sources de financement proposées

- Uniformation au titre du plan /contrats apprentissage
- des cofinancements entre Uniformation et la CNSA
- des financements de la CNSA via le Conseil Départemental
- transition pro auvergne (Etat)
- autofinancement par AMALLIS.

BILAN DES FORMATIONS PAR SERVICE

TOTAL ENVELOPPES : 206 688 (hors contrat apprentissage/CPF)
REALISEES : 108%

FORMATIONS	Organisme	Type	Nb stag.	Tot h	cout pédé	frais divers	ss total	cout salaires	TOTAL
MAC SST 15/03	ASVAUVERGNE	II	5	35	1117,50	216,90	1334,40	723,43	2057,83
MAC SST 21/03	ASVAUVERGNE	II	7	49	1277,00	228,48	1505,48	922,42	2427,90
MAC SST 14/05	ASVAUVERGNE	II	8	56	1456,00	314,52	1770,52	1088,97	2859,49
MAC SST 13/12	ASVAUVERGNE	II	2	14	362,82	116,60	479,42	240,28	719,70
SST 23/05	ASVAUVERGNE	II	8	112	2915,60	551,20	3466,80	2013,58	5480,38
PRAP 11/06	ATOUT SYNERGIA	II	3	84	1260,00	247,70	1507,70	1604,16	3111,86
PRAP 24/06	ATOUT SYNERGIA	II	3	84	1260,00	456,68	1716,68	1449,63	3166,31
FORMATON DIGITALE 1er semestre	UNA	II	8	88,33	2304,00	62,89	2366,89	1472,39	3839,28
FORMATON DIGITALE 2e semestre	UNA	II	8	95,13	2304,00	9,37	2313,37	1639,94	3953,31
FORMATON DIGITALE (01 à 07/2024)	UNA	II	7	71	2016,00		2016,00	1479,20	3495,20
MODULES DIGITAUX G1	DFORM PRO	II	9	26	1157,00		1157,00	434,03	1591,03
			1	2	89,00		89,00	32,98	121,98
MODULES DIGITAUX G2			2	6	267,00		267,00	100,65	367,65
MODULES DIGITAUX G3	DFORM PRO	II	2	6	267,00		267,00	101,21	368,21
MODULES DIGITAUX G4	DFORM PRO	II	6	14	623,00		623,00	243,37	866,37
TUTORAT 11/06	E FAYET	II	6	42	540,00	241,48	781,48	775,16	1556,64
TUTORAT 09/10	ASVAUVERGNE	II	8	112	2445,75	482,40	2928,15	1941,24	4869,39
METIER D'INTERVENANT 06/02	ASVAUVERGNE	II	11	154	2661,80	788,28	3450,08	2669,60	6119,68
METIER D'INTERVENANT 4/03	ASVAUVERGNE	II	8	105	1808,67	571,40	2380,07	1881,11	4261,18
METIER D'INTERVENANT 26/03	ASVAUVERGNE	II	11	140	2409,90	1065,84	3475,74	2421,22	5896,96
METIER D'INTERVENANT 09/04	ASVAUVERGNE	II	11	140	2432,50	768,20	3200,70	2424,48	5625,18
METIER D'INTERVENANT 15/10	ASVAUVERGNE	II	11	140	2410,65	639,23	3049,88	2395,79	5445,67
METIER D'INTERVENANT 04/11	ASVAUVERGNE	II	6	84	1447,43	467,09	1914,51	1421,63	3336,14
AIDE TOILETTE 18/06	E FAYET	II	2	28	360,00	103,04	463,04	472,30	935,34
AIDE TOILETTE 24/06	E FAYET	II	4	56	720,00	291,30	1011,30	944,60	1955,90

AIDE TOILETTE 13/06	GRETA	II	8	112	1440,00	474,87	1914,87	1883,88	3798,75
SOINS PALIATIFS 10/10	GRETA	II	4	56	784,00	204,84	988,84	990,13	1978,97
SOINS PALIATIFS 17/10	GRETA	II	7	98	1122,55	335,84	1458,39	1731,31	3189,70
SOINS PALIATIFS 05/12	GRETA	II	4	56	882,00	281,68	1163,68	1063,86	2227,54
PATHOLOGIES LIEES A L'AGE 06/06	E FAYET	II	3	42	540,00	113,19	653,19	716,73	1369,92
PATHOLOGIES LIEES A L'AGE 17/06	E FAYET	II	4	56	720,00	250,64	970,64	970,03	1940,67
PATHOLOGIES LIEES A L'AGE 18/10	E FAYET	II	2	28	400,00	135,00	535,00	472,30	1007,30
PSYCHOLO PA et ALZ 16/11 annulé	ASVAUVERGNE	II							
ACC PERS ATTEINTE HANDIC PSYCHIQUE 22/11 annulé	D FORM PRO	II							
POSITIONNEMENT PRO 4/03	E FAYET	II	4	28	360,00	204,80	564,80	474,65	1039,45
CSE 02/04	ASFAUVERGNE	II	5	175	4545,95	1132,15	5678,10	3576,17	9254,27
GESTION DES CONFLITS 13/11	D FORM PRO		4	56	1000,33	385,49	1385,82	972,17	2357,99
RISQUES ROUTIER 3&4/12	INSEER	II	5	20	2278,80	93,60	2372,40	389,91	2762,31
APPUI RENFORCE ADVF MONT	AFPA	I		168	4200,00	634,60	4834,60	2928,10	7762,70
VAE ADVF SECT MONTL	AFPA	I	8	465,5		1789,10	1789,10	8120,12	9909,22
APPUI RENFORCE ADVF CUSSET	GRETA	I	7	28,5		97,47	97,47	488,61	586,08
APPRENTISSAGE DPAS -JACOT	IRSSA	I	1	962,5		2946,72	2946,72	17268,23	20214,95
IMMERSION	INTERNE	II				3162,48	3162,48	28355,84	31518,32
SS TOTAL AAD	hors immersion		223	4094,96	54186,75	16702,58	70888,83	72939,57	143828,40
ASSISTANTE DE SECTEUR	UNA	II	3	126	5400,00	681,41	6081,41	2940,59	9022,00
FORMATON DIGITALE 2e semestre	UNA	II							
GESTION RELATIONS USAGERS AA	DFORM PRO	II	6	84	2380,00	326,54	2706,54	1888,62	4595,16
AP ASD	ATOUT SYNERGIA	II	2	42	720,00	404,08	1124,08	1348,26	2472,34
RESPONSABLE DE SECTEUR	UNA	II	2	146,5	6595,00		6595,00	4308,64	10903,64
SS TOTAL ADMINISTRATIF AAD			13	398,5	15095,00	1412,03	16507,03	10486,11	26993,14
ASG 01/02-30/06	GRETA	II	5	700	8750,00	4223,17	12973,17	15505,06	28478,23
AFSGU2 RECYC 05/07	CESU 03	II	1	7	145,00	45,65	190,65	155,02	345,67
AFSGU2 16/10	CESU 03	II	3	63	1305,00	542,20	1847,20	1646,10	3493,30
AFSGU2 C 04/11	CESU 03	II	2	42	1740,00	234,69	1974,69	955,33	2930,02

AIDE TOILETTE 18/06	E FAYET	II	1	14	180,00	85,00	265,00	258,29	523,29
PSYCHOLO PA et ALZ annulé	ASVAUVERGNE	II							
ACC PERS ATTEINTE HANDIC PSYCHIQUE annulé	D FORM PRO	II							
PATHOLOGIES LIEES A L'AGE 6/06	E FAYET	II	1	14	180,00	66,40	246,40	291,92	538,32
PATHOLOGIES LIEES A L'AGE 17/06	E FAYET	II	2	28	360,00	147,60	507,60	601,95	1109,55
SOINS PALIATIFS 10/10	GRETA	II	5	70	980,00	313,47	1293,47	1486,34	2779,81
SOINS PALIATIFS 17/10	GRETA	II	56	56	641,45	282,81	924,26	1343,83	2268,09
SOINS PALIATIFS 05/12	GRETA	II	4	56	882,00	275,81	1157,81	1247,03	2404,84
METIER D'INTERVENANT 4/03	ASVAUVERGNE	II	1	14	241,23	82,28	323,51	304,21	627,72
METIER D'INTERVENANT 04/11	ASVAUVERGNE	II	2	28	482,48	230,99	713,47	597,94	1311,41
GESTION DES CONFLITS	D FORM PRO		6	84	1500,49	514,82	2015,31	1819,62	3834,93
RISQUES ROUTIER 03&4/12	INSEER	II	2	8	759,60	44,85	804,45	194,64	999,09
CT PRO DPAS -BERTHOMMIER	IFSI ST AMAND		1	600	4120,00	1639,20	5759,20	10764,61	16523,81
CT PRO DPAS -LAROCHE	IFSI ST AMAND		1	1540	6360,00	7608,10	13968,10	27693,78	41661,88
APPRENTISSAGE DPAS -MAURY	IRFSSA	I	1	721		1807,20	1807,20	7324,24	9131,44
SS TOTAL AS			94	4045	28527,25	18144,24	45771,48	72189,91	118961,39
APPRENTISSAGE -PLAQUET		I	1	294				7506,76	7506,76
READAPTATION D'UNE PERS ATTEINTE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER									
D'ALZHEIMER	ANFE	II	1	21	850,00	214,61	1064,61	586,32	1650,93
TUTORAT	FORMA SUP		1	7		116,00	116,00	204,10	320,10
SS TOTAL ESA			2	322	850	330,61	1180,61	8297,18656	9477,79556
LSPA	ARCHE mC2	II	9	108,5	1080,00	242,10	1322,10	3817,97	5140,07
AP ASD	ATOUT SYNERGIA	II	4	84	1440,00	644,15	2084,15	2882,21	4966,36
ANIMER UNE EQUIPE DE TRAVAIL	CIC	II	1	28	1400,00	56,60	1456,60	172,25	1628,85
AFGSU2 RECYCLAGE 07/2024	CESU03	II	1	7	145,00	69,80	214,80	236,64	451,44
SS TOTAL IC			15	227,5	4065,00	1012,65	5077,65	7109,07	12186,72
PREPA EVALUATION AMALLIS	UNA	II	2	14	867,00	33,90	900,90	565,27	1466,17
CSE 02/2024	ASFAUVERGNE	II	2	66,5	1728,39	128,70	1857,09	1696,55	3553,64
AP ASD	ATOUT SYNERGIA	II	2	42	720,00	184,79	904,79	1695,81	2600,60
SS TOTAL ADM			6	122,5	3315,39	347,39	3667,78	3957,63	7620,41
TOTAGENERAL 2024			353	9210,46	106138,88	37949,50	144088,38	174979,48	319067,86

